



Au conseil intercommunal de l'ASIPE
Préavis N° 7/2025

Rapport de la Commission Technique sur le préavis n° 7/2025
Crédit pour l'équipement du bâtiment provisoire sur le site du collège Derrière la Tour.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La délégation de la Commission Technique (CoTech) désignée par le Conseil Intercommunal de l'ASIPE s'est rencontrée le mercredi 4 mars 2026 en présence de la délégation de la CoFin, d'une délégation du CoDir et du Directeur de l'ASIPE.

Composition de la CoTech :

- Mme Johanne Escher (Membre)
- Mme Isabelle Bärtschi (Membre)
- Mme Bingelli Malgorzata (Membre)
- M. De Maria Franco Luis Felipe (Membre)
- M. Christophe Gilliand (Président & Rapporteur)

Messieurs Lionel Bussard et Quentin Guisolan, membres suppléants, n'ont pas été sollicités dans le cadre de cette séance.

Introduction

La Commission Technique (CoTech) a été chargée d'étudier le préavis 7/2025 qui concerne une demande de crédit afin d'équiper le bâtiment provisoire dont l'entrée en fonction était prévue pour la rentrée d'août 2026. Il fait suite au crédit d'étude accordé par le Conseil Intercommunal de l'ASIPE en septembre 2025.

Les besoins en termes de salles de classe ont été demandés par l'ASIPE aux trois directions d'établissements avec un délai de réponse fin octobre 2024. Les retours n'ont été formulés par les établissements qu'entre fin octobre 2024 et février 2025, ceci pour les besoins de la rentrée d'août 2026.

Considérations

Le nouveau bâtiment accueillera sur le site de la DLT 8 salles de classe, 2 salles spéciales (couture & musique), une UAPE de 72 places et un réfectoire permettant d'accueillir plus d'enfants. Dans le cadre d'une optimisation d'horaire, 3 classes pourront utiliser les salles de gym, les salles spéciales durant la période de midi.

L'UAPE sera également transférée des locaux de la Fondation des appartements protégés de la Broye vers ces nouveaux locaux et ainsi passer de 36 à 72 places et répondre aux besoins des familles tout en adéquation avec le projet scolaire d'horaires continus.

Les normes légales régissant la scolarité obligatoire vaudoise imposent aux communes de prendre en charge l'équipement, plus particulièrement le mobilier scolaire. En fonction de l'affectation des salles et du type de matériel utilisé, la prise en charge varie entre responsabilité communale, compétence communale et ASIPE.

Tableau indicatif du type et coût du mobilier

Objet	Spécificités	Quantité	Prix unitaire	Total :
Salle de classe	Mobilier	8	25'000 CHF	200'000 CHF
Salle spéciale	Couture et musique	2	25'000 CHF	50'000 CHF
Piano		1	1'000 CHF	1'000 CHF
Salle du personnel	Mixte école et UAPE	1	15'000 CHF	15'000 CHF
Salle dégagement	Utilisation mixte UAPE	3	15'000 CHF	45'000 CHF
Réfectoire	UAPE	1	25'000 CHF	25'000 CHF
UAPE	Bureaux, salles, vestiaires.	1	40'000 CHF	40'000 CHF
ANF fixe	Salle de classe et spéciales	10	5'500 CHF	55'000 CHF
ANF mobile	Pour salle de dégagement	2	5'500 CHF	11'000 CHF
Sous-total				442'000 CHF
Divers et imprévus (5%)				22'100 CHF
Total arrondi TTC du préavis :				465'000 CHF

La compétence de la Commission Technique se limite à l'analyse du préavis sous l'angle technique et normatif pour l'acquisition de ce mobilier. Les questions concernant le montant du préavis de CHF 465'000.- TTC, du plafond d'endettement ainsi que le choix de la durée d'amortissement de 5 ans sont du ressort de la CoFin.

Au printemps 2020, l'Etat et les communes ont finalisé un accord qui permet de renouveler et de moderniser les bases légales en matière de construction scolaire (RCSSPS ; BLV 400.01.3) accompagné d'une actualisation des normes et des recommandations scolaires.

Le site de l'Etat de Vaud met à disposition les fiches locaux pour les aménagements, les normes générales et fiches spécifiques en fonction du cycle concerné. [Construire pour l'école – Normes de constructions](#)

Ces éléments fixent le cadre, mais ne donnent pas d'information sur les montants nécessaires. L'ASIPE s'est quant à elle basée sur le retour d'expérience des achats des dernières années et sur les offres actualisées pour équiper les dernières infrastructures en août dernier.

Dans le cadre de la bibliothèque, une demande d'offre spécifique a été demandée afin d'être certain des montants avancés. A noter également que l'ensemble de ce mobilier et équipement sera transféré dans la future extension de la DLT, donc intégralement réutilisé.

Lors de cette séance, la CoTech a également été informée qu'il y avait actuellement 12 oppositions concernant la construction du nouveau bâtiment provisoire. Une séance de conciliation doit prochainement avoir lieu avec les recourants qui sur le fond, ne visent pas spécifiquement la construction de ce bâtiment, mais utilisent potentiellement les outils législatifs disponibles pour régler un problème de nuisances urbaines sur le périmètre de la DLT.

Les conséquences pour l'ASIPE et pour les élèves sont que le bâtiment ne sera malheureusement pas disponible pour la rentrée 2026 comme planifié, mais que sa construction devra être repoussée pour une occupation à la rentrée 2027. Dans l'intervalle, l'ASIPE devra également trouver des solutions alternatives pour palier à ce manque temporaire de classes, ceci en rouvrant probablement d'anciens locaux.

Cela engendrera irrémédiablement des frais d'exploitation et de transport supplémentaires. Une partie du mobilier de ce préavis sera acheté sur 2026 pour équiper les classes temporaires et sera ensuite réacheminé sur la DLT. Le solde quant à lui, sera acquis en 2027 selon préavis proposé.

Le préavis 07/2025 porte sur l'équipement du bâtiment et non pas sur la configuration architecturale du bâtiment. Malgré cela, la CoTech a demandé quelques informations additionnelles sur l'utilité de des deux bureaux de Direction et sur le risque du manque de confidentialité lors de discussions professionnelles avec du personnel provenant de deux organisations distinctes qui cohabitent dans le mêmes locaux (UAPE & enseignants).

La Direction de l'ASIPE et le CoDir nous ont confirmé que les deux organisations ne devraient que très rarement se côtoyer compte tenu de leurs horaires différents. De plus, d'autres salles plus adaptées à mener des entretiens sont également disponibles pour les enseignants dans l'autre partie de la DLT. Mme Escher récuse toutefois les arguments de la Direction quant à l'utilisation des locaux communs (salles des maîtres) et maintient que par expérience, ces locaux sont utilisés avant et après les heures scolaires par les enseignants et les éducateurs. Elle insiste sur le fait, que des informations qui devraient rester confidentielles ou tout du moins partagées entre collègues directs, le seront avec des collègues de l'autre secteur.

En ce qui concerne les deux bureaux, ils permettent à la Directrice et à sa remplaçante de pouvoir mener conjointement des entretiens. Ces choix d'utilisation des volumes étant aussi principalement guidés par des mesures de rationalisation et d'économies.

La Commission des Finances (CoFin) a participé activement aux débats lors de cette séance. Compte tenu de la durée d'amortissement, des normes utilisées pour la fixation du montant des équipements et que l'objet figure au plan d'investissement pour un montant équivalent. Elle a décidé de renoncer à établir un rapport séparé et rejoint de manière unanime, les conclusions du rapport de la CoTech.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission Technique unanime, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- Vu le préavis n° 7/2025 du Comité de direction
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

Article 1 : d'accorder au Comité de direction un crédit d'achat d'un montant de 465'000 CHF (TTC) par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Commission Technique (CoTech) :

Mme Escher Johanne (membre)

Mme Bärtschi Isabelle (membre)

Mme Binggeli Malgorzatta (membre)

M. De Maria Franco Luis Felipe (membre)

M. Gilliand Christophe (Président & Rapporteur)

Pour la Commission des Finances (CoFin) :

Mme Gilliand Dominique (membre)

Mme Savary Sandra (membre)

Mme Oguey Sophie (membre)

Mme Gentil Mireille (membre)

M. Vessaz François (Président)

Valbroye, le 8.3.2026